

Recommandations aux médecins libéraux pour la prise en charge à domicile des patients présentant des symptômes de COVID-19

➔ Toute personne présentant des symptômes de COVID 19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires) doit composer le **15**, qui l'orientera en fonction de sa situation individuelle et de sa symptomatologie.

⚠ Les informations, notamment celles concernant l'appel au Centre 15, seront à réactualiser dès la semaine prochaine.

Consultation du patient par le médecin traitant

Situations n'évoquant pas le COVID 19	Situations évoquant le COVID 19			
	Patients sans facteur de risques (1)		Professionnels de santé ou patients avec facteurs de risques	
	Symptômes sans critère de gravité	Syndrome respiratoire avec critères de gravité	Symptômes sans critère de gravité	Syndrome respiratoire avec critères de gravité
Prise en charge habituelle	<ul style="list-style-type: none"> • Retour à domicile + surveillance renforcée • AT de 14 jours par Assurance Maladie • Pas de prélèvement diagnostic • Pas de prescription de masque sauf cas particuliers (1) • Recommandation sur les gestes barrières • Suivi à domicile par le médecin traitant, le cas échéant par télémedecine (ou en association avec paramédicaux de ville) 	<p>Appel du centre 15 pour hospitalisation en service dédié</p> <p>Prélèvement diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge à domicile • Arrêt de travail par Assurance Maladie jusqu'aux résultats des prélèvements • Recommandation du port du masque chirurgical • Prélèvement diagnostic • Annonce du résultat de la PCR SARS-Cov-2 par le médecin traitant qui en informe l'ARS • Suivi à domicile par le médecin traitant, le cas échéant par télémedecine (ou en association avec paramédicaux de ville) 	<p>Appel du centre 15 pour hospitalisation en service dédié</p> <p>Prélèvement diagnostic</p>
	<p>SI AGGRAVATION BRUTALE APPELER LE 15</p>		<p>SI AGGRAVATION BRUTALE APPELER LE 15</p>	

(1) **Facteurs de risques** : Infection respiratoire basse, aiguë, fébrile, d'allure virale ET nécessitant une hospitalisation – Personnels soignants – Femmes enceintes – Infection respiratoire fébrile dans une structure d'accueil de personnes à risque élevé de complications (EHPAD, maisons de retraite, ...)